

Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux

ERAIFT

TERMES DE REFERENCE DU SECRETAIRE ACADEMIQUE ET DE LA RECHERCHE

1. INFORMATIONS GENERALES

L'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT-<http://www.eraift.org/>) a été créée le 10 avril 1999 à Kinshasa, en application de la décision de création d'une institution à vocation régionale pour la formation des spécialistes en gestion de l'environnement forestier tropical, prise à l'issue du séminaire régional sur « le renforcement de la coopération pour la gestion rationnelle de la forêt tropicale africaine », organisé en 1991 par l'UNESCO à N'Sele (Kinshasa).

Placée sous la supervision de l'UNESCO, l'ERAIFT a pour Objectifs généraux :

- 1) l'éradication de la pauvreté par la satisfaction des besoins humains essentiels ;
- 2) la gestion rationnelle de l'environnement par la protection de la biodiversité et le maintien de l'équilibre écologique ;
- 3) le développement socio-économique par le développement humain, durable et écologiquement viable ;
- 4) l'aménagement intégré des forêts et territoires tropicaux.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) former des cadres africains de haut niveau en gestion durable des écosystèmes forestiers et territoires tropicaux ;
- 2) offrir des prestations de services aux institutions publiques, privées, etc.

Pour atteindre ces objectifs, l'ERAIFT s'appuie sur une approche systémique impliquant que les cadres formés soient :

- spécialisés dans l'approche globale, intégrés et interdisciplinaire des problèmes complexes qui se posent en matière de planification, d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et des territoires tropicaux ;
- en mesure de concevoir, de formuler et d'exécuter des projets de développement humain, durable et de prendre des décisions appropriées dans des situations complexes qui sont la règle dans des questions d'aménagement, de gestion et de développement intégrés ;

- capables de concevoir, de définir, de formuler et d'appliquer des plans, des programmes et des stratégies opérationnelles visant le développement rural et urbain sur une base durable ;
- déterminés à apporter des solutions aux problèmes associés à la pauvreté et à la dégradation des milieux de vie, en vue d'améliorer les conditions de vie, la qualité de l'habitat, la satisfaction des besoins et le bien-être des populations.

Depuis sa création, l'ERAIFT a fonctionné avec un statut de projet, avec l'UNESCO comme agence d'exécution et placée sous la tutelle directe de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre.

Au terme de l'étude de février 2007 sur la mise à jour des orientations stratégiques de l'ERAIFT et l'adaptation de son système organisationnel, étude réalisée dans le cadre du Projet d'Appui Régional à l'ENEF et l'ERAIFT sur financement de l'Union Européenne, il a été décidé d'amener l'ERAIFT de son statut actuel de projet à celui d'école de l'UNESCO répondant aux principes juridiques des Nations Unies.

2. POSTE À POURVOIR

Poste :	Secrétaire académique et de la recherche
Lieu d'Affectation :	Kinshasa, République Démocratique du Congo
Supérieur hiérarchique :	Directeur de l'ERAIFT
Disponibilité du Poste :	Immédiate
Date limite de soumission des candidatures :	31 octobre 2007
Durée :	Deux (2) ans renouvelables sous réserve de l'évaluation satisfaisante des performances

3. DESCRIPTION DU POSTE

3.1. Responsabilités générales

Le Secrétaire académique et de la recherche de l'ERAIFT est responsable de la formation et de la recherche au sein de l'école. Il doit disposer de ce fait des compétences avérées dans les domaines du management de la formation et d'appui à la recherche dans une institution de formation post-universitaire.

Etant appelé à faire de l'ERAIFT un pôle d'excellence, il doit être capable de mettre à la disposition des enseignants et des étudiants les meilleures conditions de travail. Il doit être capable de maintenir la confiance des utilisateurs des produits de l'ERAIFT, des

partenaires et des donateurs par la qualité de la formation dispensée et des produits de la recherche menée à l'école.

3.2. Attributions

Placé sous la supervision du Directeur de l'ERAIFT, le Secrétaire académique et de la recherche est appelé à assumer les tâches ci-dessous :

- Superviser la mise en oeuvre des programmes de formation (cours, TD, TP, stages, visites de terrain, etc.), avec l'appui des responsables des différentes chaires retenues par le Conseil d'Administration ;
- Etablir le calendrier et organiser les sessions d'examens, avec l'appui du Secrétariat Général pour les aspects matériels ;
- Etablir le calendrier et les modalités d'organisation des stages, avec l'appui du Secrétariat Général pour les aspects financiers et matériels ;
- Mettre en place les conditions d'évaluation des enseignements et organiser les évaluations internes (évaluation des cours et des enseignants) ;
- Orienter, suivre et évaluer les activités des responsables des chaires ;
- Identifier les thèmes de recherche porteurs et adaptés à l'approche théorique de l'école ;
- Rechercher les financements et les partenariats utiles au développement de la recherche au sein de l'établissement ;
- Appuyer les enseignants-chercheurs et les étudiants dans la publication et l'archivage de leurs travaux ;
- Appuyer l'organisation des ateliers de formation des enseignants et étudiants aux méthodes de montage des projets de recherche et d'accès aux financements ;
- Participer à l'élaboration du budget de l'école, au suivi de son exécution au niveau de ses services (scolarité/Examens et supports didactiques) ;
- Gérer les moyens mis à la disposition du secrétariat Académique et de la Recherche.

3.3. Qualifications requises

- Etre titulaire d'un doctorat (PhD) dans une spécialité en rapport avec les Ressources naturelles ou avec un domaine connexe (Sciences Sociales) ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans l'enseignement supérieur et la recherche en gestion des ressources naturelles ou dans un domaine connexe en rapport avec le développement rural intégré ;

- Avoir été membre actif d'un conseil de la recherche et/ou d'un conseil académique d'une institution nationale ou internationale réputée.
- Etre apte à accomplir dans les délais requis et de manière efficiente les missions assignées ;
- Avoir des aptitudes à communiquer, à écouter, à motiver et à prendre des décisions appropriées ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et de l'internet ;
- Avoir la maîtrise du Français et de l'Anglais (parler, lire et écrire couramment les deux langues).

4. CANDIDATURES

Les Candidats intéressés et possédant les qualifications requises voudront bien soumettre à l'adresse indiquée ci-dessous les éléments suivants :

- Leur Curriculum Vitae sur l'imprimé réglementaire de l'UNESCO (disponible au Siège et dans les Bureaux Hors Siège, les Commissions nationales des Etats membres ou dans tout centre de documentation d'un Représentant résident des Nations Unies) ;
- Photocopies des diplômes et des attestations de services rendus, certifiés ;
- Une lettre de motivation en français et en anglais, répondant aux différents critères de sélection dans l'ordre où ils se présentent ci-dessus ;
- Les noms et adresses complètes de trois (03) personnes de référence, y compris ceux d'un employeur récent.

Adresse :

Samy MANKOTO MA MBAELELE
Spécialiste du Programme Principal, *Project Officer* de l'ERAIFT
Division des Sciences Ecologiques et de la Terre
UNESCO - Paris
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 (France)

Email : s.mankoto@unesco.org